

Un étudiant sur 7 travaille encore au noir

Dossier réalisé par Solange Berger

“La baisse du travail au noir couplée à l'évaluation positive de la législation par les étudiants indique que ce nouveau cadre légal répond mieux au besoin de flexibilité.”

Elin De Vits
Porte-parole de Randstad.

Jobs d'étudiants

- Près d'un demi-million d'étudiants ont travaillé l'an dernier.
- La part des étudiants sans contrat se réduit sensiblement.
- La nouvelle réglementation semble porter ses fruits.

Les examens à peine finis – ou presque – et certains étudiants pensent déjà au boulot qu'ils feront cet été. En effet quelque 69 % des jeunes belges travaillent comme jobistes pendant les grandes vacances. C'est ce qui ressort d'une étude de Randstad et dont “La Libre” a pu prendre connaissance en primeur. Quelque 58 % travaillent pendant l'année, contre seulement 30 % en 2004. L'explication à cette hausse est à rechercher dans la flexibilité croissante de la législation, qui répond au besoin de flexibilité des jeunes et des entreprises, selon Randstad. Menée auprès de 1000 étudiants de plus de 15 ans depuis 2004, cette enquête annuelle révèle bien d'autres aspects du travail des étudiants.

1 Dans quels secteurs travaillent-ils ?

Ce sont le commerce de détail, l'horeca et les services publics/non marchand qui sollicitent le plus les étudiants. Les filles travaillent plus souvent comme caissières : 17 %, contre 6 % pour les garçons, qui, eux, sont

plus souvent ouvriers de production.

2 Comment cherchent-ils un job ?

La famille est et reste le canal le plus populaire pour chercher un job (49 %, contre 47 % en 2016). Deuxième l'an dernier, les amis et connaissances passent en troisième position derrière les agences d'intérim. Étonnamment, seul un jeune sur 4 considère les réseaux sociaux comme un canal de recherche valable. Ce sont les mêmes canaux principaux qui ont été les plus utiles pour trouver un job.

3 Avec ou sans contrat ?

“Passant de 18 % à 13 % cette année, la part des étudiants sans contrat s'est fortement réduite”, note Elin De Vits, porte-parole de Randstad. “Les risques du travail au noir pour les employeurs comme pour les étudiants sont devenus trop importants au regard des avanta-

ges de la nouvelle réglementation.” Cette baisse est constatée également chez les moins de 18 ans, plus souvent victimes du travail au noir : 22 % n’ont pas de contrat contre 29 % pour l’année précédente. C’est dans les entreprises du secteur des loisirs qu’on trouve la plus forte proportion d’étudiants au noir. L’enquête révèle encore que quelque 19 % des jobistes travaillent avec un contrat horaire. “Avec la nouvelle réglementation, qui compte en heures plutôt qu’en jours, il est à prévoir que les étudiants seront encore plus nombreux à travailler sous contrat horaire dans le futur”, note Randstad.

différence qui s’explique en partie par les jours supplémentaires de travail. Mais pas seulement. Le salaire horaire des garçons est de 11,10 euros, contre 10 euros pour les filles.

5 Pourquoi travaillent-ils ?

D’abord pour le salaire, loin devant le fait d’acquérir de l’expérience professionnelle ou la perspective d’obtenir un job dans cette entreprise. L’étude révèle aussi que 61 % des jeunes ne choisissent absolument pas leur job d’étudiant en fonction de leurs études.

6 Que font-ils de leur argent ?

Près de 8 sur 10 l’utilisent pour les sorties. Plus de 7 étudiants sur 10 épargnent plus d’un quart de leurs revenus. Même constat pour les voyages. Un étudiant sur 4 affecte une partie de ses revenus au paiement (partiel) de ses frais d’études.

4 Quel salaire ?

Ceux qui ont un job rémunéré pendant l’année ou les vacances gagnent en moyenne 2 030 euros par an. Les garçons gagnent plus que les filles : 2 166 euros contre 1 904 euros. Une

Ce sont le commerce de détail, l’ho- utiles pour trouver un job.

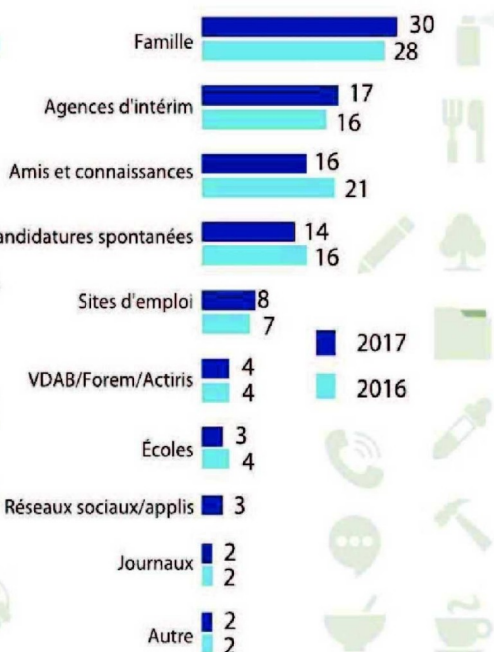
avec un contrat horaire. “Avec la nou- le fait d’a

COMMENT TRAVAILLENT NOS ÉTUDIANTS ?

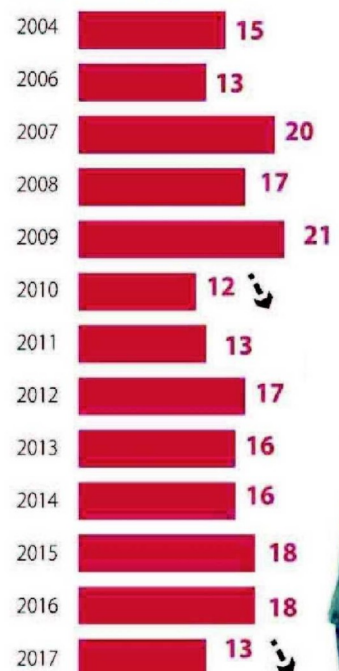
Dans **quels secteurs** les étudiants travaillent-ils ? (en %)



Comment les étudiants ont-ils trouvé leur dernier job ? (en %)



Évolution de la part des étudiants **sans contrat** (en %)



A savoir

Cinq conseils

1. Vérifier les heures prestées.

“Etudiants et employeurs doivent vérifier sur le site student@work de combien l'étudiant dispose encore d'heures à prester pour conserver son statut, conseille Olivier Marcq, juriste chez Acerta. S'il dépasse les 475 heures annuelles autorisées, cela peut lui coûter cher ainsi qu'à l'employeur.”

2. Contrôler l'âge. Pour pouvoir travailler comme jobiste, un jeune doit avoir plus de 15 ans et avoir suivi au minimum les deux premières années du secondaire. *“Et s'il a moins de 18 ans, l'employeur doit lui faire passer un examen médical”*, rappelle le juriste d'Acerta.

3. Signer un contrat. *“Un contrat écrit est indispensable, insiste Olivier Marcq. Il n'y a qu'un écrit qui peut certifier les engagements en matière d'horaires, de salaire ou d'avantages, par exemple.”*

4. S'assurer. L'employeur a l'obligation de souscrire un contrat d'assurance accident de travail.

5. Veiller à la sécurité de l'étudiant. *“L'employeur doit prévoir un lieu de travail sûr et analyser les risques auxquels l'étudiant pourrait être confronté, poursuit Olivier Marcq. Il doit former l'étudiant dès le premier jour de travail, l'encadrer et lui donner toutes les règles de sécurité.”*